RCS : MEAUX
Code greffe : 7701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 00529
Numéro SIREN : 800 914 160
Nom ou dénomination : ABF

Ce dépôt a été enregistré le 05/02/2024 sous le numéro de dépôt 1340

ABF
Société par actions simplifiée au capital de 270.000 euros
ZAC de Bel Air 14-16 avenue Joseph Paxton, 77164 Ferrières-en-Brie
800 914 160 RCS Meaux

(la "***Société***")

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 25 JANVIER 2024

[…]

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2023, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 juillet 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 227.412 euros.

L'Associé Unique approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, l'Associé Unique prend acte de ce que la Société n'a engagé aucune dépense exclue des charges déductibles de l'assiette de l'impôt sur les sociétés telles que visées à l'article 39-4 dudit code pour l'exercice clos le 31 juillet 2023.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion, approuve la proposition d'affectation du résultat de l'exercice écoulé et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit 227.412 euros, en totalité au compte "Report à nouveau" qui est en conséquence porté de 138.759 euros à 366.171 euros.

Compte tenu de cette affectation, l'Associé Unique prend acte de ce que les capitaux propres de la Société s'élèvent à 663.171 euros répartis ainsi qu'il suit :

Capital social ..... 270.000 €
Réserve légale ..... 27.000 €
Report à nouveau ..... 366.171 €

Capitaux propres ..... 663.171 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'Associé Unique prend acte de ce qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue au cours des trois exercices précédents.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique prend acte de ce qu'aucune convention nouvelle visée par l'article L. 227-10 du code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 juillet 2023.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

QUATRIEME DECISION

L'Associé Unique décide de nommer Monsieur Xavier Ruh, né le 15 janvier 1967, à Neuilly-sur-Seine, de nationalité française, demeurant 4 rue de Lorraine – 77400 Lagny sur Marne, en qualité de directeur général délégué de la Société, avec effet immédiat à compter de la présente décision et pour une durée indéterminée.

L'Associé Unique précise que le mandat de directeur général délégué ne donne pas lieu à rémunération.

Le directeur général délégué ainsi nommé a fait connaitre à l'avance qu'il accepterait le mandat qui viendrait à lui être confié. Il a déclaré, en outre, répondre aux conditions exigées par la loi pour l'exercice de son mandat.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

[…]

Extrait certifié conforme,

DocuSigned by:
976EC0980F64499...

M. Julien Gromb
Directeur Général

DocuSigned by:
Xavier Ruh
08A5700C48B74B6...

M. Xavier Ruh (*)
(*) Faire précéder la signature de la mention manuscrite "*Bon pour acceptation des fonctions de directeur général délégué de la Société*"